



Compte rendu du 10^{ème} Comité de pilotage du site Natura 2000 FR 112003 « Boucles de la Marne »

- 3 février 2022, Visio-conférence -

Étaient présents,

Benoît Chevron, Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000 des Boucles de la Marne
Antoine Charpentier, Chargé de mission Réserves Naturelles Régionales et biodiversité Région Ile-de-France
Sylvie Forteaux, Cheffe de projet pilotage et animation Natura 2000, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports (DRIEAT)
Jessica Stonina, Chargée d'instruction Natura 2000 et biodiversité, DDT 77
Stéphanie Dewitte, Adjointe de la responsable du Pôle Forêt Chasse Pêche et Milieux Naturels, DDT 77
Guy Geoffroy, Président de l'Union des Maires de Seine-et-Marne, AMF77
Vincent Carré, Maire d'Armentières en Brie
Jean-Marc Fromont, Conseiller municipal de la mairie de Condé-Sainte-Libiaire
Philippe Mimmas, Maire de Congis-sur-Thérouanne
Frédéric Hervier, Maire d'Isles-lès-Villenoy
Achille Hourdé, Maire de Jaignes
Christine Gibert, Maire de Lesches
Gauthier Sauvage, Maire de Luzancy
Caroline Jaroszek, Chargée de mission développement durable, Mairie de Meaux
Laurence Calvet, Conseillère municipale, mairie de Précy-sur-Marne
Nebojsa Majic, Maire adjoint responsable des politiques environnementales, transition écologique et mobilités, mairie de Thorigny-sur-Marne
Émilie Patin, Responsable du service espaces verts, mairie de Thorigny-sur-Marne
Olivier Renault, Chargé de projet agriculture et forêt à l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)
Marion Grimaud, Chargée d'études Natura 2000, Fédération de Seine-et-Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Camille Hurez, Comité IDF Canoë-kayak et sports de pagaies
Christian Arnaldi, Elu CA, Comité Départemental Olympique et Sportif (MCDOS) Seine-et-Marne
Olivier Laporte, Ornithologue bénévole, Responsable du groupe local Vallée de la Marne, association LPO IDF
Nicolas Boudereaux, Ecologue, association AVEN du Grand-Voyeux
Tanguy Pieters, Ecologue, association AVEN du Grand-Voyeux
Théo Hurtrel, Eco-animateur et écologue en service civique, association AVEN du Grand-Voyeux
Fiona Lehane, Directrice et écologue, association AVEN du Grand-Voyeux
Sébastien Trésonne, Technicien en charge de l'Aménagement Paysager et des Espaces Naturels sur la Seine-et-Marne, AEV
Pascal Le Poulain, responsable de la maison de la RNR du Grand-Voyeux, AEV
Jean Vallée, Chargé de mission territorial Seine-et-Marne, AEV
Jean Delannoy, Conservateur RNR du Grand-Voyeux et des Seiglats, AEV
Franz Barth, Responsable de la Mission Environnement, RNR, Natura 2000, AEV
Fanny Guez, Chargée de mission Natura 2000, AEV



Ordre du jour :

- INTRODUCTION
 - Mot du Président*
 - Rappels sur Natura 2000*
 - LE SITE NATURA 2000 DES BOUCLES DE LA MARNE
 - Historique du site*
 - Les boucles de la Marne sur le territoire*
 - Les espèces d'intérêt communautaire*
 - Projets sur le site - Intervention de l'AVEN et du CD77*
 - SUIVIS ORNITHOLOGIQUES
 - Interventions de l'AVEN & du groupe local LPO IDF*
 - ENGAGEMENTS DES ACTEURS LOCAUX
 - Mesures agroenvironnementales et climatiques - Intervention de la DDT 77*
 - Contrats Natura 2000*
 - Charte Natura 2000*
 - COMMUNICATION
 - EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000
 - Intervention de la DDT 77*
 - PROJET D'EXTENSION DE LA ZPS
 - À VENIR
-

Introduction

Le Président du Comité de pilotage, Monsieur Benoît Chevron, ouvre la séance en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence, et l'Agence des Espaces Verts (AEV) de la Région Île-de-France pour l'organisation de ce COFIL.

Un tour de table permet ensuite à chacun de se présenter.

Monsieur Chevron laisse ensuite la parole à Fanny Guez, chargée de mission pour l'animation du site Natura 2000 à l'AEV. Les supports de présentation sont téléchargeables à l'adresse suivante : <http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/les-boucles-de-la-marne/documents-a-telecharger> et sur <http://www.drie.e.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/boucles-de-la-marne-a3843.html>.

La chargée de mission Natura 2000 se présente et indique que l'AEV anime trois sites Natura 2000, le site des boucles de la Marne (2 641 ha), pour lequel le COFIL est réuni ce jour, le site du bois de Vaires-sur-Marne (96 ha), et le site des boucles de Moisson, Guernes et forêt de Rosny (6 033 ha). La chargée de mission divise ainsi son temps entre ces 3 sites.

Fanny Guez déroule ensuite l'ordre du jour.

La chargée de mission Natura 2000 rappelle les grands principes de Natura 2000, le contexte et les enjeux du territoire des Boucles de la Marne (cf. présentation en ligne).



Echanges

Madame CALVET demande si les contrats N2000 sont renouvelables par tacite reconduction.

Madame GUEZ répond que lorsque les contrats arrivent à échéance au bout de 5 ans, ils doivent faire l'objet d'une nouvelle demande de subvention. Monsieur CHEVRON précise que certains contrats ne nécessitent qu'une seule intervention et n'ont pas vocation à être renouvelés. D'autres contrats, comme ceux portant sur des mesures d'ouverture de milieux, sont à renouveler à l'issue de chaque période de 5 ans afin de conserver les bénéfices sur les espèces d'intérêt communautaire sur la durée.

Madame GIBERT demande pour combien de temps est nommé le comité de pilotage.

Monsieur BARTH précise que la structure porteuse et le président du comité de pilotage sont élus pour une durée de 3 ans. Le dernier renouvellement a eu lieu le 28/07/2020.

Madame STONINA répond que la composition du comité de pilotage est fixée via arrêté préfectoral, après recensement de tous les acteurs du territoire pouvant intervenir dans la mise en œuvre du DOCOB. Des structures ne faisant pas partie de la composition initiale peuvent demander à intégrer les membres du COPIL. Pour ce faire, ils doivent en adresser la demande motivée aux services de la DDT. L'intégration ou non de la structure sera ensuite votée en COPIL.

Monsieur LAPORTE s'interroge sur le morcellement des entités composant le site Natura 2000 des boucles de la Marne en comparaison avec d'autres sites, tel que la Bassée et Plaines Adjacentes, dont le périmètre inclus une plus large portion de territoire.

Monsieur BARTH répond que la désignation du site et le choix des espaces ont été réalisés sur la base des connaissances de la répartition des espèces nicheuses classées à l'annexe I de la Directive Oiseaux.

Monsieur CHEVRON ajoute qu'une fois le pourcentage requis de désignation des sites par état membre atteint, le processus a été stoppé.

Reprise du déroulé de la présentation.

La chargée de mission Natura 2000 invite Tanguy Pieters, de l'association AVEN du Grand-Voyeux, et Sylvestre Plancke, du conseil départemental 77, à prendre la parole afin de parler de deux projets en cours sur le site.

Tanguy Pieters revient sur la mise en place par l'AVEN d'un plan de gestion (d'une durée de 5 ans) au parc naturel du Pâtis à Meaux (cf. présentation en ligne).

Sylvestre Plancke rencontre des difficultés de réseau et parvient difficilement à nous faire part des grandes lignes du projet en cours sur le site du marais du Refuge à Lesches. Voici le résumé écrit qu'il a ensuite transmis :

« Les espèces de la directive oiseaux, nicheuses certaines ou probables sur le site sont les suivantes : Gorgebleue à miroir, Milan noir, Pie-grièche écorcheur, Pic noir et Martin pêcheur d'Europe.

La mise à jour du diagnostic environnemental et l'élaboration du plan de gestion ont été effectués entre 2015 et 2020. Les principaux enjeux fonctionnels du site sont le ru du Rapinet, le plan d'eau des Prés du Refuge, et les habitats herbacés du cœur de marais.

Actuellement le dossier de demande de modification de l'APPB, le plan d'interprétation, l'étude paysagère et le programme d'aménagement orienté sur le cœur de marais sont en cours d'élaboration. Le plan d'interprétation est défini au sein d'un groupe de travail participatif.



L'aménagement du site est prévu pour l'année 2025. »

Suivis ornithologiques

La chargée de mission Natura 2000 présente les partenariats en cours avec les associations AVEN du Grand-Voyeux et LPO-IDF pour les suivis des espèces, et remercie chaleureusement l'ensemble des contributeurs bénévoles sans lesquels ces suivis ne se feraient pas.

Elle passe ensuite la parole à Nicolas Boudereaux de l'AVEN du Grand-Voyeux, et à Olivier Laporte, bénévole à la LPO-IDF et responsable du groupe local de la vallée de la Marne.

Nicolas Boudereaux présente les suivis spécifiques à la RNR du Grand-Voyeux, au parc naturel du Pâtis et de Tancrou (plus spécifiquement pour le suivi des migrateurs).

Olivier Laporte revient sur les suivis des autres sites et fait un focus particulier sur l'espèce *Ædicnème criard*. Il présente ensuite la situation actuelle espèce par espèce sur la ZPS.

Echanges

Suite à la présentation de l'AVEN du Grand-Voyeux sur des actions de dévégétalisation des îlots en faveur de la nidification de la Mouette mélanocéphale, Monsieur FROMONT demande pourquoi dévégétaliser des terrains au profit d'une seule espèce.

Monsieur BOUDEREAUX répond que c'est un choix de gestion qui a été fait pour augmenter l'attractivité des îlots destinés à la Sterne pierregarin. Végétalisé, ce milieu est peu utilisé par les autres espèces. Le milieu nu quant à lui présente une plus-value pour d'autres espèces, dont la Mouette mélanocéphale.

Monsieur DELANNOY précise que l'espèce nécessite des substrats minéraux pour nicher.

Suite à la présentation AVEN, Monsieur LAPORTE s'étonne qu'il n'y ait eu aucun juvénile de Sterne pierregarin à l'envol sur la RNR et mention d'un seul poussin. Ceci ne lui paraît pas être très favorable contrairement à ce qui a été annoncé lors de la présentation. Il demande quelle est la dynamique de population et s'il existe une estimation du nombre de jeunes à l'envol.

Monsieur DELANNOY répond qu'il n'y a pas d'estimation précise du succès de reproduction sur la RNR du fait de la difficulté d'observation du site de nidification. Il ajoute que la présence de 5 à 6 couples sur le secteur, avec suspicion de couvain sur les îlots, est tout de même encourageante.

Monsieur MAJIC demande si de la prédation a été observée sur les œufs ou sur les juvéniles.

Monsieur BOUDEREAUX répond, qu'à sa connaissance, aucune prédation n'a été constatée. Les îlots ont l'avantage de limiter l'accès aux nids.

Suite à la présentation de Monsieur LAPORTE de la LPO, il est relevé que le raid de l'île de loisirs de Jablines-Annet aura lieu les 14 et 15 mai, période critique notamment pour l'*Ædicnème criard* et la *Pie-grièche écorcheur*.

Ce sujet est à surveiller.

Monsieur DELANNOY apporte des précisions sur le focus fait sur l'*Ædicnème criard* :

Il a été observé 200 individus sur Vignely en regroupement post-nuptial.

En outre, élément très positif, la prise de contact avec un agriculteur (par le biais de la chargée de mission Natura 2000) a permis de protéger et, a minima, d'éviter la destruction d'un nid sur sa parcelle.



Monsieur MIMMAS demande si des effets ont déjà pu être observés suite à l'implantation de TERZEO à Isles-lès-Villenoy.

Monsieur LAPORTE précise que les ornithologues n'ont pas de droit d'accès à ce site pour y effectuer des inventaires, excepté sur les secteurs concernant les zones de compensation. En l'état, il n'est pas possible d'apprécier les impacts ou les tendances.

Madame GIBERT demande si les rassemblements d'Œdicnèmes criards sont les prémices de migration.

Monsieur LAPORTE répond qu'il s'agit en effet de rassemblements postnuptiaux avant leur départ vers le sud, bien qu'il y ait aussi une tendance de plus en plus forte à l'hivernage sur le site.

Madame GIBERT s'interroge sur l'opportunité d'élargir le périmètre du site Natura 2000 aux parcelles agricoles, compte-tenu que les espèces sont déjà présentes sur le site sans la mise en place de mesures spécifiques. Elle pose la question d'une nécessité de concertation agricole et demande s'il ne faudrait pas faire de la pédagogie.

Monsieur CHEVRON répond que le périmètre du nouveau site Natura 2000 est encore à l'étude. Il précise qu'effectivement la concertation agricole est à privilégier, à l'image des actions qui peuvent se dérouler sur la ZPS de la Bassée. Il indique que la concertation concernera tous les acteurs du territoire, les mairies en premier lieu, puis les acteurs du monde agricole, et que rien ne sera imposé.

Madame GIBERT indique qu'un remblaiement illégal a lieu sur la commune de Trilbardou entre le marais de Lesches et l'étang des Olivettes et constitue une zone de stockage de déchets (carrière Veolia). Elle précise que le sujet date de plusieurs années et demande ce qui peut être fait.

Monsieur CHEVRON indique que le seuil de 1 000 m² détermine la responsabilité de la commune ou de l'État.

Madame JAROSZEK précise que c'est une affaire connue des maires et des services de l'État et que la situation est en phase de régularisation, même si les procédures sont longues. Elle précise qu'en effet le dépôt dépasse les 1 000 m² et relève donc de la responsabilité de l'État. Madame. JAROSZEK et la DDT apporteront des éléments sur ce point.

Monsieur HOURDÉ demande si un programme d'observation expérimental avec des inventaires a été mis en place sur les anciennes carrières de la société CEMEX sur la commune de Changis-sur-Marne. De telles études ne permettraient-elles pas d'intégrer cet espace dans le périmètre actuel ?

Monsieur CHEVRON répond que là aussi il y aura concertation avec tous les acteurs concernés lors de la procédure d'extension du site.

Au bilan espèce par espèce présenté par Monsieur LAPORTE, Monsieur TRÉSONNE ajoute qu'un Natura 2000 pour la préservation des arbres habitats sur la forêt des Vallières en faveur du Pic noir et du Pic mar devrait être signé sous peu.

Fanny Guez reprend la parole pour conclure sur cette partie. Elle fait part de la difficulté d'estimer les tendances des populations d'espèces avec le fonctionnement actuel des suivis. Elle évoque également le projet porté par le ministère de la transition écologique pour modifier la liste des espèces et l'évaluation triennale de l'état de conservation des espèces. Face à ces constats, elle propose de mettre en place un groupe de travail à partir de l'année 2022 afin de confronter les dires d'experts et évaluer ces tendances. Elle souhaite également organiser des suivis basés sur une



méthodologie qui sera validée par les experts. Elle émet également la possibilité de réaliser une prestation d'analyse sur devis.

Echanges

Monsieur CHEVRON demande des précisions sur le projet du ministère de mise à jour de la liste des espèces valant la désignation de la ZPS.

Madame GUEZ indique le calendrier transmis par la DRIEAT. La liste doit être actualisée avant le 30 septembre 2022. Cette liste sera ensuite examinée par l'UMS PatriNat au 3^e trimestre 2022. Les arrêtés balais devraient être pris au premier trimestre 2023, avec un envoi à la commission européenne en juin 2023. Madame FORTEAUX confirme ce calendrier.

Monsieur LE POULAIN demande s'il existe des solutions pour prospecter les propriétés privées, notamment les parcelles agricoles présentes sur le site.

Madame GUEZ indique que le droit de passage pour les inventaires fait partie des engagements présents dans la charte Natura 2000 du site, qui peut être signée par tout propriétaire ou mandataire de parcelles situées en site Natura 2000. En dehors de ces engagements, elle questionne la DDT pour savoir s'il y a un autre moyen et indique qu'il est préférable de prendre contact avec le propriétaire de la parcelle pour lui demander l'autorisation. Elle se porte volontaire pour cette prise de contact si le besoin est ressenti. Madame GUEZ aura donc besoin de la liste des parcelles concernées et, dans la mesure du possible, des coordonnées des propriétaires.

Madame STONINA se renseigne sur la possibilité d'un arrêté pour permettre les accès dans un cadre d'inventaires.

Monsieur CHEVRON indique que les arrêtés de droit de passage qui peuvent être délivrés par le préfet sur d'autres types de sites ont été attaqués, et qu'il convient de privilégier le dialogue et de négocier à l'amiable le droit de passage sur les parcelles.

Monsieur MIMMAS précise qu'une réunion aura lieu le samedi 5 février à la mairie de Changis-sur-Marne et qu'il abordera les autorisations de passage.

Monsieur FROMONT demande pourquoi ce COPIL ne s'intéresse qu'aux oiseaux.

Madame GUEZ indique qu'il existe 2 types de sites Natura 2000 : les zones de protection spéciales (ZPS) en application de la Directive Oiseaux, ne prenant en compte que les espèces d'oiseaux, et les zones spéciales de conservation (ZSC) en application de la Directive Habitat, Faune (hors oiseaux) et Flore. Le site Natura 2000 des Boucles de la Marne est une ZPS.

Engagements des acteurs locaux

La chargée de mission Natura 2000 présente brièvement le type d'engagements possible sur le site (contrats : MAEC destinées aux exploitants agricoles pour des parcelles déclarées à la PAC, forestiers, non agricoles et non forestiers ; Charte Natura 2000). Elle rappelle que son rôle est d'aider les propriétaires ou ayants droit de parcelles à constituer leur dossier.

Elle précise la provenance des fonds pour les engagements rémunérés. Une partie provient de fonds européens (FEADER) et une partie provient de l'État ou de la Région. Il peut également y avoir de l'autofinancement lorsque le contrat est signé avec une collectivité. Elle précise également que le changement de programmation de la politique agricole commune a pris du retard du fait de la crise sanitaire et des négociations avec l'Europe. La dernière programmation courait sur 2015-2020 et la prochaine commence en 2023. Les années 2021 et 2022 sont des années de transition impliquant des modifications sur les possibilités d'engagements (moins de mesures MAEC, une majorité



d'engagements renouvelables seulement sur 1 an et des engagements écourtés pour les 2 autres types de contrats). Ceci implique une difficulté à se projeter dans des engagements potentiels.

- MAEC

Elle laisse ensuite la parole à Roland Rodde, Chef de l'unité agro-environnement, modernisation et filières à la DDT 77 pour une présentation générale et un bilan des MAEC (cf. présentation en ligne). Roland Rodde présente le fonctionnement global des engagements MAEC et revient sur la transition entre les programmations 2015 et 2023, et les mesures pérennisées ou non. Il présente un bilan 2021 avec 6 exploitations engagées en MAEC pour un total de 39,75 ha. Il met également en avant un point très positif : le site des boucles de la Marne détient le record dans les engagements MAEC en Île-de-France avec la moitié des hectares engagée.

La notice explicative des mesures est disponible sur le lien ci-après : https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Notice_d_informationdu_territoire_BOUCLES_de_la_MARNE_2016_cle8e9813.pdf »

En ce qui concerne la prochaine PAC, il indique que les textes européens ont été validés en 2022 et que le plan stratégique national (qui décrit les mesures que l'état français a l'intention de mettre en place en France) a été transmis à la commission européenne. Celui-ci sera validé d'ici la fin du trimestre.

En outre, sur la prochaine programmation, il y aura 2 services instructeurs : L'Etat, pour les MAEC surfaciques (engagement à l'échelle d'une surface), et la Région, pour les non-surfaciques. Les MAEC non surfaciques incluront un nouveau type de mesures : les mesures forfaitaires, qui rémunéreront des engagements à l'échelle de l'exploitation sur un thème environnemental particulier.

Echanges

Madame GIBERT demande s'il existe une carte de l'ensemble des parcelles engagées en MAEC sur le site des boucles de la Marne.

Monsieur RODDE répond que ce travail sera bientôt réalisé sur l'ensemble du département, et qu'une extraction sera par la suite transmise aux animateurs des différents sites N2000 concernés.

Monsieur RODDE indique que les déclarations PAC sont à faire avant le 15 mai 2022 et que les services de la DDT se tiennent à disposition des agriculteurs pour les aider à les faire en adéquation avec leurs engagements MAEC.

- Contrats Natura 2000

Fanny Guez reprend la parole pour présenter les autres mesures rémunérées contractualisables et les contrats Natura 2000 engagés sur la période 2019 (date du dernier COPIL) - 2021.

Echanges

Madame GIBERT s'interroge sur les possibilités de mise en défens qui pourraient être contractualisées sur le site du Marais du Refuge, notamment en vue de la fréquentation du site par le public.

Madame GUEZ précise qu'il existe un cahier des charges par mesure et qu'elle se tient à disposition pour étudier les aménagements les plus adaptés au site. Ce type de mesure peut-être par exemple la pose d'une clôture ou encore la plantation d'une haie d'épineux. Il faudra étudier les possibilités, notamment en adéquation avec la politique de lutte contre les inondations.



Charte Natura 2000

La chargée de mission Natura 2000 présente les grands principes de la charte Natura 2000 et indique que 3 propriétaires ont signé cette charte sur la ZPS : le département de la Seine-et-Marne (renouvellement en 2020), l'AEV, et un propriétaire privé à Méry-sur-Marne.

Communication

Il existe un site internet permettant de retrouver tous les éléments qui concerne le site : <http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/les-boucles-de-la-marne>.

Une page internet spécifique à ce site Natura 2000 est également disponible sur le site de la DRIEAT Île-de-France <http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/boucles-de-la-marne-zps-fr112003-a3843.html>. La DRIEAT a mis à jour les fiches synthétiques de présentation des sites Natura 2000 en Île-de-France en 2019.

La chargée de mission Natura 2000 indique également qu'elle a reçu l'accord de la Région pour rééditer, sur les fonds de l'animation, le panneau posé en 2014 à Lesches pour le marais du Refuge qui avait été vandalisé.

Echanges

Madame GIBERT demande s'il est possible d'envoyer les plaquettes Natura 2000 aux communes et indique qu'un Café Nature se tient régulièrement à l'Île de Loisirs de Jablines-Annet, ce qui pourrait être un bon point d'entrée en termes de communication.

Madame GUEZ répond que l'AEV pourra en effet les envoyer à l'ensemble des communes et à l'île de loisirs.

Évaluation des incidences Natura 2000

Fanny Guez laisse la parole à Stéphanie Dewitte, adjointe de la responsable du Pôle Forêt Chasse Pêche et Milieux Naturels à la DDT, qui présente les grands principes de l'évaluation des incidences (cf. présentation en ligne).

En voici un résumé transmis par la DDT77 :

« Les évaluations des incidences Natura 2000 permettent de concilier les activités humaines avec la préservation des espèces et des habitats qui ont permis la désignation des sites Natura 2000 en les prenant en compte dès la conception du projet.

Les projets qui doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000 sont soit :

- *les projets soumis à une autorisation/déclaration au titre d'une autre procédure (Loi sur l'eau, autorisation environnementale, permis de construire, document de planification, ICPE, évènement sportif ou festif...). Ces projets figurent sur la [liste nationale](#) ou la [liste locale 1](#). Ces projets doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences qu'ils soient en site ou hors site sauf quand le périmètre est défini dans les listes (50m, 500m, 1km).*
- *les projets soumis au régime d'autorisation propre à Natura 2000 lorsqu'ils sont prévus en tout ou partie à l'intérieur des sites Natura 2000 (aménagement forestier, retournement de prairies, installations dans un cours d'eau constituant un obstacle, consolidation ou protection des berges, travaux en zone humide ou marais, arrachage de haie, création de sentier pédestre, équestre ou cycliste...). Ces projets sont listés dans la [liste locale 2](#).*



De plus, il existe une "clause filet" qui permet au Préfet de soumettre à EIN un projet/événement/document (...) non listé dans les listes locales et nationale et qui pourrait avoir un impact significatif sur les espèces ou les habitats d'intérêt communautaire.

L'évaluation des incidences est a réalisée par le porteur de projet et est instruite par le service instructeur de l'autorisation/déclaration.

Le dossier d'évaluation des incidences est composé de 4 parties :

- Description du projet et la vérification de la présence des espèces et des habitats ayant permis la désignation des sites Natura 2000 situés à proximité sur le périmètre élargi du projet ;
- Évaluation des impacts potentiels du projet sur les habitats et les espèces ;
- Proposition de mesures d'évitement ou de réduction des impacts potentiels (adaptation calendaire, déplacement du projet, suivi par un écologue...);
- Conclusion sur la significativité des incidences. Si des incidences persistent le projet ne sera pas autorisé sauf s'il y a une raison impérative d'intérêt public majeur et/ou une absence de solution alternative et/ou la présence de mesures compensatoire.

Le dossier d'évaluation des incidences peut être simplifié ou complet, c'est à dire que l'évaluation est proportionnée à l'importance du projet et à ses incidences potentielles sur la conservation des habitats et espèces présentes sur le(s) site(s) Natura 2000 concerné(s). Pour les projets qui auront des incidences faibles sur le milieu naturel et que celles-ci sont limitées dans le temps et dans l'espace, une évaluation simplifiée peut-être réalisée.

Les porteurs de projet peuvent se rapprocher de l'animateur du/des site(s) Natura 2000 concerné(s) et des services de la Direction Départementale des Territoires pour les aider dans la constitution de leur dossier.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le [site Natura 2000 de la Seine-et-Marne](#). »

La chargée de mission Natura 2000 reprend ensuite la parole pour évoquer la charte dispensant d'évaluation d'incidences, ou charte Warsmann, incluant un code de bonnes pratiques, qui a été signée avec l'île de loisirs de Jablines-Annet. Elle indique qu'aujourd'hui cette charte ne paraît convenir à aucune des parties (île de loisirs, AEV, services déconcentrés de l'État) car elle est considérée comme trop complexe à mettre en œuvre par le directeur de l'île de loisirs, elle n'est donc pas respectée. La chargée de mission Natura 2000 et la DDT ne sont jamais tenues au courant des projets, des travaux, ni des manifestations sportives et culturelles qui s'y déroulent.

Echanges

Monsieur LAPORTE explique que des motos et des quads circulent régulièrement en zone rouge de la Charte Warsmann sur l'Île-de-Loisirs. Un raid est d'ailleurs prévu les 14 et 15 mai en pleine période de reproduction de la plupart des espèces N2000.

Monsieur CHEVRON indique que suite aux manquements de la Charte qui ont été relevés, il y a nécessité d'une rencontre avec le Président de l'île-de-loisirs pour aborder la portée et l'utilisation de cette charte, et convenir des équilibres à trouver entre loisirs et prise en compte des enjeux de biodiversité.



Monsieur LE POULAIN signale un projet d'aménagement équestre en vue des Jeux Olympiques sur le dernier emplacement connu de reproduction d'un couple d'Ædicnèmes criards.

Projet d'extension du site Natura 2000 des Boucles de la Marne

La chargée de mission Natura 2000 présente une carte montrant les zones prospectées dans le cadre de ce projet et son état d'avancement (cf. présentation en ligne). Elle précise que cette étude a débuté en 2020.

Echanges

Monsieur CHEVRON demande ce qu'il en est des prises de contact avec les mairies et les propriétaires.

Madame GUEZ précise qu'aucune réunion globale n'a eu lieu pour le moment. Les prises de contact se font au fil de l'eau, à l'initiative des communes le plus souvent.

Monsieur CHEVRON appuie sur l'importance de la faisabilité de ce projet avec les communes et la nécessité d'obtenir un accord. Sans accord, la ZPS ne sera pas étendue.

Madame GIBERT demande s'il y aura nécessité de modifier le PLU en cas d'extension du site N2000.

Monsieur CHEVRON répond que ce ne sera pas nécessaire. En revanche, en cas de nouveau PLU ou de révision, le nouveau périmètre devra être pris en compte et une évaluation des incidences devra être incluse.

Programme prévisionnel d'actions

Les différentes actions prévues sur le poste de chargée de mission Natura 2000 de la ZPS des boucles de la Marne pour l'année 2022 ont été déroulées et ainsi mis à la connaissance des membres du COPIL.

Autres sujets

Benoît Chevron et la chargée de mission Natura 2000 ont annoncé en début de COPIL que serait organisée très prochainement une visite terrain. Les membres du COPIL recevront une invitation. Cette visite devrait avoir lieu la première quinzaine d'avril.



Annexe 1 : liste complète des invités au Comité de pilotage

Préfet	BEFFRE	Lionel	Préfecture de Seine-et-Marne
Directrice	GAY	Emmanuelle	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT)- Île-de-France
Directeur	JECHOUX	Vincent	Direction Départementale des Territoires de Seine et Marne (DDT 77)
Chargée d'instruction Natura 2000 et biodiversité	STONINA	Jessica	Direction Départementale des Territoires de Seine et Marne (DDT 77)
Adjointe de la responsable du Pôle Forêt Chasse Pêche et Milieux Naturels	DEWITTE	Stéphanie	Direction Départementale des Territoires de Seine et Marne (DDT 77)
Chef de l'unité agro-environnement, modernisation et filières	RODDE	Roland	Direction Départementale des Territoires de Seine et Marne (DDT 77)
Directrice IDF	CHARMET	Magalie	Office français de la biodiversité (OFB)
Responsable Environnement	LAUER	Marine	Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)
Présidente	PECRESSE	Valérie	Conseil Régional d'Île-de-France
Conseiller régional	CHEVRON	Benoît	Conseil Régional d'Île-de-France
Président	PARIGI	Jean-François	Conseil départemental de Seine et Marne
Technicien responsable des plans de gestion des sites naturels départementaux	PLANCKE	Sylvestre	Conseil départemental de Seine et Marne
Directeur	DENIOT	Christophe	Direction Générale des Services départementaux - Seine-et-Marne
Président	GEOFFROY	Guy	Association des maires et présidents d'intercommunalités de Seine-et-Marne
Maire	AUZIAS	Stéphanie	Commune Annet-sur-Marne
Maire	CARRE	Vincent	Commune Armentières-en-Brie
Maire	LEROY	Pascal	Commune Carnetin
Maire	SIMON	Laurent	Commune Chalifert
Maire	BELDENT	Jeannine	Commune Chamigny
Maire	LENFANT	Bernard	Commune Charmentray
Maire	MARCILLY	Fabrice	Commune Condé-Sainte-Libiaire
Maire	MIMMAS	Philippe	Commune Congis-sur-Thérouanne
Maire	DELPECH	Laurent	Commune Dampmart
Maire	MARIE MELLARE	Aline	Commune Germigny-l'Evêque
Maire	MAAS	Frédéric	Commune Isles-lès-Meldeuse
Maire	HERVIER	Frederic	Commune Isles-lès-Villenoy
Maire	BARAT	Jean-Michel	Commune Jablines
Maire	HOURDE	Achille	Commune Jaignes



Maire	GIBERT	Christine	Commune Lesches
Maire	SAUVAGE	Gautier	Commune Luzancy
Maire	MACHU	Pascal	Commune Mareuil-lès-Meaux
Maire	PARIGI	Yves	Commune Mary-sur-Marne
Maire	COPE	Jean-François	Commune Meaux
Maire	FRADE	Isabel	Commune Méry-sur Marne
Maire	LYNA AUGRY	Christine	Commune Précy-sur-Marne
Maire	VEYSSET	Katy	Commune Saacy-sur-Marne
Maire	STANISLAS	Marie-Noelle	Commune Sainte-Aulde
Maire	TRONCHE	Christian	Commune Tancrou
Maire	DA SILVA	Luis	Commune Thorigny-sur-Marne
Conseillère municipale	DALISSIER	Corinne	Commune Trilbardou
Maire	PIAT	Jean	Commune Vignely
Président	COPE	Jean-François	Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux
Président	MICHEL	Jean-Paul	Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
Chargée de mission Espaces naturels	DUQUESNOY	Alice	Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
Président	PEZZETTA	Ugo	Communauté de Communes Coulommiers Pays de Brie
Président	EELBODE	Pierre	Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq
Président	DURAND	Jean-Louis	Communauté de Communes Plaines et Monts de France
Président	DE VESTELE	Philippe	Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux des 2 MORIN
Président	BARAT	Jean-Michel	Syndicat Mixte d'Etudes, d'Aménagement et de Gestion de l'île de Loisirs de Jablines
Président	D'AMECOURT	Antoine	Forestiers privés d'Île de France
Président	BRAYER	Philippe	Syndicat interdépartemental de la Propriété privée rurale SIPPR Ile de France
Président	CHARLE	Arnaud	Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) Ile-de-France
Président	HILLAIRET	Christophe	Chambre d'Agriculture de la Région Ile-de-France
Président	JACQUEMARD	Jean-Robert	Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine et Marne
Présidente	DETRY	Elisabeth	Chambre des Métiers et de l'Artisanat Nord Seine et Marne



Président	GAVELLE	Philippe	Fédération de Seine et Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Président	CHEVRON	Benoît	Fédération départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne
Directrice Générale	LAHUNA	Sylvie	Seine-et-Marne Attractivité
Président	MONTOYA	Frédéric	Comité Départemental de la Randonnée
Président	DINALLY	Ganny	Comité Départemental de canoë-kayak de Seine-et-Marne
	BRUNEAU	Bernard	Nature Environnement 77
Responsable de la délégation	MAGNE	Jean-François	Délégation LPO Île-de-France
Président	LALOI	David	Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel d'Île-de-France (DRIEE)
Président	FERRERES	Jean-Luc	AVEN du Grand-Voyeux
Directrice	LEHANE	Fiona	AVEN du Grand-Voyeux
Ecologue	BOUDEREAUX	Nicolas	AVEN du Grand-Voyeux
Ecologue	PIETERS	Tanguy	AVEN du Grand-Voyeux
Présidente	DESCHIENS	Sophie	Agence régionale de la biodiversité
Directrice générale	ROCARD	Sandrine	Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)
Directeur	GOULOUZELLE	Eric	Office national des forêts
Président	L'ECU	François	Cercle nautique de Meaux Aviron
Président	HUET	Francis	Comité Départemental Olympique et Sportif (MCDOS) Seine-et-Marne
Expert naturaliste	LAPORTE	Olivier	LPO IDF _ Groupe Vallée de la Marne
Expert naturaliste	BOURGEAIS	Lucille	LPO IDF _ Groupe Vallée de la Marne

